

DE LA VOGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Dinozé – Hadol – Jarménil – La Baffe – Pouxoux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 28 janvier 2009 à HADOL

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de la convocation : 20/01/2009

Délégués titulaires présents : 31

Nadine GEROME, Miguel MARTIN, Marielle CUNY, Joël MAROT, Michel THOMAS, Jean-Louis RABU, François PICOCHÉ, Philippe EYMARD, Roger COLIN, Andrée VAUTRIN-ROLLOT, Jean-Pierre CARITEAU, Philippe MAIRE, André HUC, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, Stéphane CANADAS, Luc JEANDON, François HATIER, Philippe LEROY, Michel ROUSSEL, Daniel REMY, Philippe NOEL, Frédéric SCHMIDT, Eric GARION, Patricia GRIMILLOT, Nicole ARNOULD, Véronique MARCOT, André LAPOIRIE, Pierrette GERARD, René ALEXANDRE, Francis LAVEZ.

Délégués suppléants présents : 02 (Représentants des délégués titulaires absents) :

Pascal CHARRETTE représente Guy DELOY,

Gilles BONNE représente Michel HURROT,

L'an deux mil neuf, le 28 janvier à 20h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à HADOL, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de HADOL pour son accueil. Monsieur François PICOCHÉ est choisi comme le secrétaire de séance.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des nouveaux délégués représentant les communes de HADOL, URIMENIL et XERTIGNY. Il remercie en outre M. SALVADOR, adjoint au maire de LA BAFFE, présent ce soir afin de photographier l'ensemble des membres de ce nouveau conseil communautaire.

Comme mentionné dans son courrier du 20 janvier à l'attention de Monsieur le Préfet, Monsieur Philippe EYMARD rappelle son souhait de construire un nouveau bureau complet prenant en compte l'ensemble des communes et de permettre au conseil communautaire de désigner son Président. C'est pourquoi il a présenté sa démission auprès de Monsieur le Préfet qui l'a accepté.

M. André HUC, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

M. Stéphane CANADAS, le plus jeune des membres du Conseil, est désigné assesseur.

01. Election du Président

Le Président de séance a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection d'un Président, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il procède ensuite à l'appel des candidatures au poste de Président. Monsieur Philippe EYMARD, conseiller municipal à DINOZE et Président sortant est candidat au poste.

Chaque conseiller communautaire, a remis fermé au Président de séance son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Au premier tour de scrutin, M Philippe EYMARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et immédiatement installé.

02. Nombre de Vice-présidents

Vu l'article 9 des statuts de la Communauté de Communes, Monsieur le Président demande aux conseillers de se prononcer sur le nombre de Vice Président, dans les limites fixées par la loi (30% du nombre de délégués, soit 9 Vice Présidents au maximum)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe à neuf le nombre de vice-présidents.

03. Election des Vices président

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de M. EYMARD, à l'élection à bulletin secret, des Vice-présidents. A la demande de l'assemblée, et à l'unanimité des membres présents, il est décidé d'utiliser un seul bulletin de vote et d'y inscrire la liste des 9 candidats de son choix.

Monsieur EYMARD énonce la liste des Vices président qu'il propose à l'assemblée et les délégations qu'il souhaite leur attribuer :

1^{ère} Vice présidente : Mme Véronique MARCOT, maire de Xertigny :

- En charge du développement économique et des finances.

2^{ème} Vice président : M. Joël MAROT, maire de ARCHETTES :

- En charge des services à la population et de la gestion du personnel.

3^{ème} Vice président : M. François HATIER, maire de POUXEUX :

- En charge de l'assainissement.

4^{ème} Vice président : M. Philippe NOEL, maire de RAON AUX BOIS :

- En charge du tourisme, du patrimoine et des circuits VTT.

5^{ème} Vice présidente : Mme Nadine GEROME, maire de ARCHES :

- En charge de la communication.

6^{ème} Vice président : M. Roger COLIN, maire de HADOL :

- En charge de la forêt, de l'eau et de l'agriculture.

7^{ème} Vice président : M. Daniel LAGARDE, maire de LA BAFFE MOSSOUX

- En charge de l'environnement.

8^{ème} Vice président : M. Eric GARION, maire de URIMENIL :

- En charge de l'éolien et de l'urbanisme.

9^{ème} Vice président : M. André HUC, maire de JARMENIL :

- En charge des logements et bâtiments communautaires.

Obtiennent la majorité absolue et sont donc installés immédiatement comme vice-présidents :

Mme Véronique MARCOT, est proclamée 1^{er} Vice-présidente.

M. Joël MAROT, est proclamé 2^e Vice-président.

M. François HATIER, est proclamé 3^e Vice-président.

M. Philippe NOEL, est proclamé 4^e Vice-président.

Mme Nadine GEROME, est proclamée 5^e Vice-présidente.

M. Roger COLIN, est proclamé 6^e Vice-président.

M. Daniel LAGARDE, est proclamé 7^e Vice-président.

M. Eric GARION, est proclamé 8^e Vice-président.

M. André HUC, est proclamé 9^e Vice-président.

04. Indemnités de fonction du Président et des Vices Président

Le Président propose à l'assemblée délibérante la mise en place d'indemnités de fonction pour le Bureau.

Il précise que la Communauté de Communes compte 14 279 habitants (recensement 2006) et se retrouve donc dans la tranche des 10 000 à 19 999 habitants. Il convient de fixer le taux à appliquer sur l'indice brut terminal de la fonction publique 1015. Monsieur le Président fait part aux délégués de la proposition du bureau d'attribuer 100% du taux maximal au Président et aux 1^{er} et 2nd Vice président, et 50% pour les autres Vices président.

Après débat, le Conseil communautaire, délibère à la majorité absolue,

- pour le Président : 100 % du taux maximum de 48.75% de l'indice brut terminal 1015,
- pour les 1^{er} en 2^{ème} Vice-présidents : 100 % du taux maximum de 20.63% de l'indice brut terminal 1015,
- pour les 3^{ème} à 9^{ème} Vice présidents : 50 % du taux maximum de 20.63% de l'indice brut terminal 1015.

05. Délégués aux différents syndicats

Considérant l'élargissement de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2009, avec l'adhésion des communes de Hadol, Uriménil et Xertigny (arrêté préfectoral n°3748/2008), Monsieur le Président sollicite l'assemblée délibérante afin de revoir l'ensemble des délégués représentant la Communauté de Communes au sein des différents syndicats auxquels elle adhère

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents **DESIGNE** les personnes suivantes pour représenter la Communauté de Communes au sein du :

SICOVAD

Titulaires : Dominique PAGELOT, Michel THOMAS, Jean-Claude HUMBERT, François HATIER, Philippe NOEL, Stéphane LALLEMAND,

Suppléants : André HUC, Patrick GEORGES, Louissette ROBERT, Louissette HANS, Michel HUROT, Nadine GEROME.

SMDV :

Titulaires : Bernard LAURENT, Christiane COURTOIS, Patricia GRIMILLOT, Jean-François THIEBAUT, André LAPOIRIE, Véronique MARCOT.

Syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales :

Titulaires : Andrée VAUTRIN-ROLLOT, Nadine GEROME, Patricia GRIMILLOT, Véronique MARCOT, Gilles BONNE, Jean-Pierre CARITEAU, André DEFRANOUX, Eric GARION, Patrick GEORGES, André LAPOIRIE, Michel ROUSSEL, Philippe EYMARD,

Suppléants : Dominique PAGELOT, Nicole ARNOULD, Michel DIZIER, Philippe LEROY, Gilles PIERRE, André HUC.

Pays d'Epinal Cœur des Vosges :

Titulaires : Andrée VAUTRIN-ROLLOT, Patricia GRIMILLOT, Véronique MARCOT, Joël MAROT, Dominique PAGELOT, Henri LA VAULLEE, Philippe NOEL,

Suppléants : Nicole ARNOULD, Jérôme LECOMTE, Claude FRICOT, Dominique ANDRE, Daniel LAGARDE, René ALEXANDRE, Philippe EYMARD.

SDANC :

Titulaires : François PICOCHÉ, François HATIER, Eric GARION, Francis LAVEZ

Suppléants : Gilles PIERRE, Daniel LAGARDE, Gérard COLIN, Pascal CHARETTE

SMIC :

Titulaire : Nicole ARNOULD,

Suppléant : Gilles BONNE.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Chantraine Epinal Golbey :

Titulaires : François PICOCHÉ, Jérôme LECOMTE.

PAIO du Bassin d'emploi d'Epinal :

Titulaire : François PICOCHÉ,

Suppléant : François HATIER.

GIP Maison de l'Emploi et du Développement Economique : administrateurs

Titulaire : Véronique MARCOT,

Suppléant : Joël MAROT.

Concernant les commissions, Monsieur le Président informe les délégués qu'il communiquera, après validation en bureau, la liste des commissions de la Communauté de communes, et leur compétence. Les communes devront transmettre la liste des volontaires pour ces commissions, et nous validerons l'ensemble lors du prochain conseil.

Il est souhaitable que chaque commune désigne un membre par commission.

06. Conseiller communautaire délégué

Compte tenu de la charge administrative que représente la compétence assainissement, Monsieur Le Président propose de renouveler la désignation d'un conseiller communautaire délégué à la compétence assainissement. Il explique que ce dernier travaillera en binôme avec le Vice président en charge de l'assainissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la désignation d'un conseiller communautaire délégué à l'assainissement,
- **DESIGNE** François PICOCHÉ à cette fonction.

07. Adhésion et retrait au SDANC

Suite au Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (SDANC) du 8 décembre 2008, Monsieur le Président du SDANC, nous demande de bien vouloir nous prononcer sur :

- La demande de retrait de la commune de Puzieux pour laquelle les travaux d'assainissement collectif sont réalisés et concernent l'ensemble des immeubles de la commune,
- La demande de retrait de la commune de Morelmaison pour laquelle les travaux d'assainissement collectif sont réalisés et concernent l'ensemble des immeubles de la commune,
- La demande d'adhésion de la commune de Charmes, 4821 habitants.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** le retrait des communes de Puzieux et Morelmaison
- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Charmes

08. Adhésion et retrait au SICOVAD

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du courrier de Monsieur le Président du Sicovad, en date du 18 décembre dernier, demandant au Conseil Communautaire de se prononcer sur la demande de retrait des communes de Gigney et Oncourt (pour une adhésion via la communauté de communes Capavenir), et sur les demandes d'adhésion de la commune de Bellefontaine et de la Communauté de Communes Capavenir.

Les différentes conséquences de ces adhésions ont été communiquées dans l'exposé des affaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, se prononce :

- **POUR** le retrait des communes de Gigney et Oncourt
- **POUR** l'adhésion de la commune de Bellefontaine et de la Communauté de Communes Capavenir.

09. Adhésion et retrait au SMIC

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du courrier de Monsieur le Président du Syndicat mixte pour l'informatisation des communes dans le département des Vosges, invitant le conseil communautaire à se prononcer sur la demande d'adhésion du syndicat d'Alimentation en Eaux potables de Senones-Vieux Moulins (siège à Senones), et la demande de retrait de la commune de Aulnois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire se prononce,

- **POUR** l'adhésion du syndicat d'Alimentation en Eaux potables de Senones - Vieux Moulins, (à l'unanimité),
- **CONTRE** le retrait de la commune de Aulnois (19 voix contre le retrait / 14 abstentions)

10. PAYS D'EPINAL CŒUR DES VOSGES – Modifications statutaires

Monsieur le Président rappelle la demande de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges concernant les modifications statutaires adoptées lors du comité syndical du 17 novembre 2008 :

L'article 9-2 des statuts du Pays portant sur la composition du bureau a ainsi été modifié :

Le Comité Syndical élit en son sein un Bureau composé d'un Président, de Vice-Président (dont le nombre est fixé par délibération de l'assemblée délibérante en application de l'article L5211-10 du CGCT), ainsi que d'autres membres du Bureau afin que chaque intercommunalité adhérente au

Syndicat Mixte de Pays soit représentée par un membre, avec une particularité pour la Communauté de Communes d'EPINAL-GOLBEY, laquelle sera représentée par deux membres.

Les membres du Bureau sont élus à la majorité absolue aux deux premiers tours et relative au troisième tour. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est élu.

Le Bureau prépare l'ordre du jour du Comité Syndical. Le Comité Syndical peut déléguer au Bureau des compétences relatives au fonctionnement courant du Syndicat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire approuve la modification apportée par le comité syndical du 17 novembre 2008, à l'article 9-2 des statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

11. PAYS D'EPINAL CŒUR DES VOSGES – Demande d'élargissement du périmètre

Le Président explique aux délégués que compte tenu des statuts du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, il est nécessaire de solliciter Monsieur le Président du syndicat mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, afin d'intégrer à son périmètre les communes de Hadol, Uriménil et Xertigny via la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire :

- **SOLLICITE** Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, pour l'intégration dans son périmètre des nouvelles communes adhérentes (Hadol, Uriménil et Xertigny) à la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle.

12. RESEAU UNITAIRE – Contribution des communes

Le Président expose que la collecte et le traitement des eaux pluviales constituent une charge affectée normalement au budget communal. Or il existe sur une partie des communes collectées en assainissement collectif, des réseaux unitaires. Aussi la Communauté de Communes, compétente pour l'assainissement collectif supporte une charge qui ne lui incombe pas.

Dans ces conditions, la collectivité responsable doit verser une contribution au budget annexe assainissement de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose la signature de convention avec les communes disposant de réseaux unitaires, et de fixer le montant de cette participation au mètre linéaire,

Vu la circulaire du 12 décembre 1978, relative à l'institution, au recouvrement et à l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'instituer le principe d'une contribution des communes au profit du budget annexe du service assainissement de la Communauté de Communes, au titre des réseaux unitaires,
- **APPROUVE** le modèle de convention présenté, intitulée « Convention de financement – Contributions communales pour les réseaux unitaires- au titre des eaux pluviales »
- **AUTORISE** le Président à signer avec les communes concernées la convention précitée,
- **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2009, la contribution à 0.45 € ht le mètre linéaire.

13. Montant de la redevance assainissement 2009- complète la délibération du 15/12/2008

Monsieur le Président rappelle, que pour la collecte le tarif voté par le Conseil Communautaire s'applique de façon similaire sur l'ensemble du territoire car il s'agit d'un service identique,

Il précise que les nouvelles communes adhérentes disposent chacune d'un système de traitement différent, engendrant des coûts distincts selon les communes, aussi il convient de délibérer sur la partie traitement des tarifs assainissement 2009 pour les communes de Hadol, Uriménil et Xertigny, en complément de la délibération prise par le Conseil Communautaire le 15 décembre 2008.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- **RAPPELLE** le tarif de collecte pour l'année 2009
 - Abonnement mensuel de 3 € HT (soit 36 € HT par an)
 - 0.60 € HT/ le m³

- **FIXE** les tarifs de traitement suivant :
 - Commune de Hadol : 0.95€ HT / m³
 - Commune de Uriménil : 0.30€ HT / m³
 - Commune de Xertigny : 0.10€ HT / m³

14. Programme d'entretien de la Niche – Tranche 2 et 3 – Marché de Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président explique aux délégués que la Communauté de Communes doit choisir son maître d'œuvre pour la prochaine tranche du programme d'entretien de la Niche.

Avant de faire ce choix, il demande aux délégués de se prononcer sur l'opportunité de réaliser les deuxième et troisième tranches du programme d'entretien sur l'année 2009,

Il informe les délégués de la proposition de maîtrise d'œuvre de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, qui a effectué la maîtrise d'œuvre de la première tranche, pour un montant de 2 095€ HT.

Après en avoir délibéré, (1 abstention Mme CUNY Marielle), le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la réalisation des tranches 2 et 3 du programme d'entretien de la Niche sur l'année 2009,
- **DECIDE** de passer un marché public de maîtrise d'œuvre sans formalités préalables avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture,
- **AUTORISE** le Président à signer ce marché et à prendre toutes décisions concernant son exécution et son règlement dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **DIT** que les fonds nécessaires seront inscrits au budget 2009.

15. Projet de locaux communautaires

Monsieur le Président rappelle aux délégués les démarches entreprises dans la recherche d'un bâtiment pour y installer les bureaux de la Communauté de Communes. Il remercie les personnes présentes lors de la visite des locaux sis 3 rue de la Gare à Arches. Il fait le point sur l'état des lieux du bâtiment et l'estimatif des travaux à envisager pour un usage administratif.

Il sollicite les membres de l'assemblée afin de prendre contact avec les propriétaires afin d'entamer les négociations pour une éventuelle acquisition. Il précise qu'il ne s'agit pas de délibérer sur l'acquisition même du bâtiment à un prix donné mais de connaître la position du conseil sur l'éventuelle acquisition d'un bâtiment communautaire à usage administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la démarche de recherche d'un bâtiment communautaire administratif,
- **SOLLICITE** le Président et les membres du bureau pour contacter les propriétaires du bâtiment sis 3 rue de la Gare à Arches afin d'envisager une éventuelle acquisition de ce dernier.

16. Prochain Conseil communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le prochain Conseil Communautaire se déroulera à la mairie de **URIMENIL** (programmé le **25 février 2009**).

17. Informations diverses

Commission communication :

Suite aux différents travaux de la commission communication, Madame GEROME présente la carte d'identité de la Communauté de Communes qui sera distribuée dans l'ensemble des foyers du territoire.

Elle fait ensuite part des travaux de la commission concernant le sigle de la Communauté de Communes. Il est proposé le sigle C2VRM. Le chiffre 2 traduit :

- Les 2 c de Communauté de Communes,
- Les 2 v de Vôge et de Vers,
- Les 2 pôles de la Com Com.

Plusieurs modèles de logo sont présentés, ce dernier sera revu lors d'une prochaine réunion de travail de la commission afin d'être présenté lors du prochain conseil.

En outre un trombinoscope sera mis en place grâce aux photos réalisées ce soir par M SALVADOR, et qui mentionnera le rôle de chacun dans les différentes structures.

Prochaines réunions :

Prochains conseils communautaires : le 25/02/2009 à Uriménil, et le 25/03/2009 à Xertigny

6 février 2009 : Bureau du Scot

9 février 2009 : CS du Pays

9 février 2009 : Réunion info SATESE / Conseil Général

11 février 2009 : Réunion centres de loisirs à Raon aux Bois

12 février 2009 : EPTB Saône et Doubs

20 février 2009 : AG Comité de la Petite Région Vôge

23 février 2009 : Scot Soirée débat habitat

Demandes des élus d'Arches lors d'une réunion de travail avec Vincent COURCELEAUD

- Mme CUNY propose de faire une information sur la fiscalité (TPU et TPZ...), par une personne des impôts qui pourrait animer cette réunion à destination du conseil communautaire (et éventuellement des conseils municipaux). Ce dossier sera d'abord étudié par la commission des Finances.

- M. MARTIN propose d'ajouter dans les statuts, avec les zones d'activités, la possibilité pour la commune sur laquelle seraient implantées des entreprises - sur une ZAE de la CC - de mettre un droit de veto pour certaines entreprises.

Monsieur le Président mentionne la nécessité de retravailler sur les statuts de la Communauté de Communes, notamment concernant la compétence économique, afin notamment de tenir compte des remarques formulées par le Conseil Municipal d'Arches.

Création de poste :

Monsieur le Président fait part aux délégués de la réflexion menée sur un projet de création de poste de technicien supérieur au sein de la C2VRM.

Achat de matériel :

M. MARTIN émet l'idée d'achat de gros matériel par la C2VRM à louer aux communes (comme une balayeuse).

La séance est levée à 23h15.

Le Secrétaire
François PICOCHÉ

Le Président
Philippe EYMARD